

# Développer ses compétences professionnelles socles (personnes en situation de handicap)

RS5535 · RS · Publiée

## L'essentiel

|                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| Code(s) NSF           | 100                        |
| Formacode(s)          | 15041                      |
| Type d'enregistrement | Enregistrement sur demande |
| Date d'enregistrement | 15/10/2021                 |
| Date d'échéance       | 15/10/2024                 |

## Certificateur(s)

ARERAM · SIRET : 77567825300334

## Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme                               | SIRET          | Habilitation                     |
|-----------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| ADAPEI 69                               | —              | Former et organiser l'évaluation |
| ASS GESTION AIDE PROMO EQUIP ET SOCIAUX | 31758749100034 | Former et organiser l'évaluation |

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification professionnelle a été conçue pour répondre aux besoins d'insertion socio-professionnelle ainsi qu'au développement de l'autonomie des personnes en situation de handicap. Elle s'adresse aux publics des ESAT, des entreprises adaptées, ainsi qu'à toute autre personne en situation de handicap souhaitant obtenir un socle de compétences permettant de réaliser les tâches de base dans le cadre d'activités professionnelles.

Dans le cadre de l'utilisation des outils numériques dans les dispositifs d'apprentissage des savoirs de base, elle participe également à favoriser l'inclusion numérique et à accompagner les bénéficiaires dans leur autonomie face aux nouvelles technologies.

S'adaptant aux besoins des bénéficiaires et à leur handicap, l'objectif général de la certification est d'attester de la capacité du bénéficiaire :

- à réaliser des tâches et des activités professionnelles nécessitant de mobiliser des aptitudes en lecture, écriture ou en mathématiques.
- à adopter les comportements et appliquer les règles pour prévenir ou réagir en cas d'accident du travail.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Lire une consigne ou un document à usage professionnel (note, congés payés, planning, protocole, mode d'emploi, cahier des charges, méthodologie etc.), la comprendre en la reformulant, afin de réaliser les activités demandée

Rédiger un document à usage professionnel (formulaire, compte rendu, planning, consigne etc.), afin de consigner l'information et l'utiliser ultérieurement ou la transmettre (collègues, hiérarchie, etc.)

Utiliser les unités de mesure, d'espace, de temps et de quantités, en appliquant les opérations mathématiques appropriées (addition, multiplication, division, soustraction etc.), afin de réaliser une tâche nécessitant l'utilisation des nombres et des chiffres (peser des aliments, compter les stocks, dimensionner etc.) dans le temps imparti

Collaborer à la réalisation d'une ou plusieurs tâches dans un contexte professionnel (tri de courrier, ligne de

production, brigade de cuisine, etc.), en utilisant un langage verbal et non verbal approprié, afin de contribuer à la cohésion d'équipe

Adopter les bons gestes et postures en respectant les règles de prévention (des risques professionnels) dans son périmètre d'activité, afin d'éviter les accidents du travail et les maladies professionnelles

Appliquer les gestes appropriés (protéger la victime, sécuriser l'espace) face à un accident du travail, en respectant les procédures, afin de protéger la victime, se protéger soi-même et protéger les autres

Observer et évaluer la situation en effectuant les contrôles nécessaires, afin de recueillir les informations d'alerte pour les secours (moniteur d'atelier, pompier, infirmière, etc.)

## Voies d'accès

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être usager des ESAT, des entreprises adaptées, ou toute autre personne en situation de handicap et avoir suivi la totalité de la formation.

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de deux personnes :

- un formateur
- un professionnel n'ayant pas participé aux opérations de formation

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date de décision                    | 15/10/2021 |
| Durée de l'enregistrement           | 3 ans      |
| Date d'échéance de l'enregistrement | 15/10/2024 |

## Liens avec d'autres certifications

### NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7058

## Pour plus d'informations

### LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://areramrelaisformation.fr/formation-areram/personne-en-situation-de-handicap/itemlist/category/3-savoir-de-base>

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5535/>

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 5                 |
| Parcours menés à terme | 5                 |
| Taux d'achèvement      | 100 %             |
| Période                | 04/2022 – 06/2022 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                      |   |
|----------------------|---|
| Dossiers CPF engagés | 5 |
|----------------------|---|

|                               |                   |
|-------------------------------|-------------------|
| <b>Montant total engagé</b>   | 8 000 €           |
| <b>Coût moyen par dossier</b> | 1 600 €           |
| <b>Durée moyenne</b>          | 60 h              |
| <b>Période</b>                | 03/2022 – 04/2022 |
| <b>France compétences</b>     | 100 %             |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.